



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cotisations

Question écrite n° 15491

Texte de la question

M Andre Labarrere attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les charges croissantes que subissent les exploitants agricoles. La baisse du revenu brut agricole moyen par exploitation exige qu'un effort de la collectivite nationale soit entrepris. Aussi il lui demande de bien vouloir lui faire savoir si le Gouvernement a l'intention de proceder a des allegements de charges.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans plusieurs regions, les representants de la profession agricole ont fait valoir que, du fait de l'evolution defavorable du revenu agricole en 1988, la hausse des cotisations prevue pour 1989 au budget annexe des prestations sociales agricoles etait excessive. Aussi, pour repondre aux preoccupations ainsi exprimees, le Premier ministre a effectivement accepte un allegement exceptionnel de 200 millions du montant des cotisations, ce qui permet de limiter, cette annee, la progression moyenne des cotisations a 5,5 p 100 au lieu de 7 p 100 au niveau national.

Données clés

Auteur : [M. Labarrere Andre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15491

Rubrique : Mutualite sociale agricole

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3106